

RÈGLEMENT INTERNE DU YURAI JIN'SEÏ RYU

Conçu pour garantir à tous ses membres une pratique la plus rigoureuse possible et sans danger, de nos disciplines (KENDO-IAIDO-KENJUTSU-BATTODO), ce présent règlement intérieur définit la vocation et les règles internes "incontournables" du Dojo, dans la plus pure tradition japonaise du Budo.

ÉTIQUETTE

À l'entrée du bureau, les pratiquants, membres ou visiteurs, sont priés de présenter leurs civilités au Senseï, aux Sempais et aux autres pratiquants. Avant d'entrer dans le Dojo, chacun ôte ses chaussures. En pénétrant sur le Dojo (sur le parquet) chacun devra saluer le Shinza (autel Shinto ou Bouddhique) debout (Ritsu Rei), marquant ainsi son respect envers le Dojo et tout ce qu'il représente ainsi que son désir d'apprendre. Pour les différents saluts afférents à la pratique, se reporter au paragraphe "Étiquette du Dojo". Les règles de politesse usuelles doivent être respectées dans toutes les parties du Dojo.

TENUE VESTIMENTAIRE

La pratique nécessite le port d'un Keikogi, d'un pantalon, d'une ceinture (Obi) pour le laïdo, et d'un Hakama. Toutes les tenues devront être propres et repassées régulièrement. Chacun devra ranger correctement ses affaires tant civiles que de pratique sur un ou plusieurs cintres. Les armes seront aussi très soigneusement entretenues pour éviter tout risque de blessure.

INSCRIPTION

L'inscription (et l'acceptation par le Dojo), sous-entend l'engagement moral, technique et physique envers le Senseï et les Sempai ; il est donc interdit de pratiquer dans un autre Dojo sans l'autorisation écrite du Senseï. Si d'autres disciplines sont déjà pratiquées ailleurs, remplir soigneusement la feuille annexe. Il est par ailleurs interdit aux membres du Dojo n'en possédant pas l'autorisation écrite du Senseï de :

- pratiquer toutes nos disciplines en dehors du Yurai Jin'seï ryu
- d'étudier sous la direction d'un autre professeur ;
- d'enseigner toutes nos disciplines soi-même ;
- de faire des démonstrations ;
- d'utiliser nos disciplines à des fins offensives ou négatives.

COTISATIONS

Les effets et armes restés au Dojo plus de 3 mois après la radiation deviendront propriété du Yurai Jin'seï ryu et seront utilisés pour l'entraînement des Sempai et des débutants. En cas de radiation, toutes les sommes versées à titre de droit d'entrée et de cotisations ne seront pas remboursées et restent acquises au Dojo. En cas de problèmes financiers, contactez tout de suite le secrétariat, ne pas laisser "la situation (dans le Budo, la seule route est la ligne droite...).

ENTRAÎNEMENT

Durant la pratique, écouter strictement les commandements, les conseils et les ordres du Senseï et des Sempai ; ne pas donner de conseils ou d'enseignement aux moins anciens que soi sans y avoir été invité par le Senseï ou le responsable du cours. Le Senseï connaît bien le niveau de chacun et n'enseigne que ce qui peut être assimilé techniquement, moralement, intellectuellement et physiologiquement à chacun. Le nombre de katas importe peu, brûler les étapes ne sert à rien ; faites confiance à la pédagogie du Senseï. Après avoir reçu l'enseignement du professeur et avoir pris conscience de sa valeur, l'élève devra persévérer jusqu'à assimilation totale par force de patience et de recherches personnelles pour parvenir à une exécution parfaite autant mentale que technique et physique des techniques des disciplines enseignées au Yurai Jin'seï ryu, tout en restant en harmonie avec le concept de ces disciplines. Pour prétendre à cette forme de pratique et parvenir à l'assimilation complète qui en découle, les indications techniques et les conseils du Senseï devront être acceptés entièrement et appliqués sérieusement et sincèrement, sans qu'aucun jugement personnel d'aucune sorte n'intervienne. L'élève ne devra pas se persuader ou s'imaginer avoir parfaitement assimilé l'enseignement dispensé par le Senseï et ne plus tenir compte, ni appliquer ou même ignorer les instructions techniques, morales et ses conseils, ou encore, réduire de lui-même la fréquence de son enseignement. Si l'un des cas qui précèdent n'est pas respecté ou appliqué, l'élève devra accepter avec soumission le jugement du Senseï qui pourra se traduire par l'obligation de quitter le cours avant qu'il ne soit fini, d'être radié temporairement ou définitivement du Dojo. Dans le cas d'un malentendu ou d'incompréhension de quelque sorte que ce soit, l'élève devra immédiatement soumettre son problème au Senseï et dissiper le malentendu sans délai. L'harmonie la plus totale est de rigueur dans un Dojo... Pendant l'entraînement, il faudra aussi veiller à prendre garde de ne pas se blesser ni de blesser les autres, les utilisateurs de Katana (sabre réel japonais) devront constamment vérifier l'état de leur sabre et la solidité du Mékugi (goupille). Le Dojo décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié si nécessaire par le Comité Directeur, comme le prévoient les statuts du Dojo.

M. Eric MALASSIS
Directeur Technique du Yurai Jin'seï ryu

Le Kenshi
"Je m'engage sincèrement"

Madame



CRK Picardie



由來人生流

Kendo

laïdo

Kenjutsu

Niten Ichi ryu

Yurai Jin'seï ryu

ÉCOLE DE LA SOURCE DE VIE

Affilié FFJDA 24-60-041-3

1, Place de Verdun
60490 RESSONS-SUR-MATZ

03.60.45.94.07

03.44.83.98.57

06.50.53.96.58

www.yurajinsei.fr
yurajinsei@yahoo.fr